

Les banquiers privés : une alternative unique dans le paysage bancaire

Nicolas Pictet, Associé, Pictet & Cie, Genève

Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses

Berne, le 12 janvier 2012, entretiens avec la presse

Seul le texte prononcé fait foi.

Notre traditionnelle conférence de presse du début de l'année s'inscrit dans le contexte peut être le plus difficile que nous ayons connu depuis des décennies.

Cette difficulté a sa source dans l'addition d'un certain nombre de causes :

- une cause conjoncturelle tout d'abord : ce sera l'exposé de M. Grégoire Bordier tout à l'heure. Crise de la dette, vieillissement de la population et crise de l'Euro en sont les composantes ;
- une cause réglementaire ensuite : ce sera l'exposé de M. Christoph B. Gloor dans un instant. Il s'attachera à montrer comment nous devons réagir, envers quoi nous devons nous montrer vigilants pour que la Suisse reste compétitive ;
- une cause structurelle enfin : c'est ce dont je voudrais vous parler quelques minutes ainsi que de quelques tendances de fond.

J'aimerais auparavant toutefois commenter un sujet d'actualité : l'incrimination de plusieurs banques dont un banquier privé aux USA. Je souhaite souligner plusieurs choses :

- la première est qu'il ne m'appartient pas de faire des commentaires sur un établissement en particulier. Il revient aux banques dont les collaborateurs sont attaqués de s'exprimer sur les faits qui leur sont reprochés. Pour le surplus la présomption d'innocence reste un principe de base ;
- la seconde est que je salue les efforts du Conseil fédéral, et du secrétaire d'Etat Ambühl en particulier, pour négocier une solution. Cependant, je ne souhaite pas ici jouer la mouche du coche et exprimer publiquement un avis ou un autre sur les contours de ces négociations dont le contenu ne nous est pas connu ;
- la troisième est que les banques suisses ont pris conscience qu'il ne suffit pas d'agir en conformité avec le droit suisse mais qu'il faut aussi respecter le droit étranger dans certains domaines et en certaines circonstances. C'est la raison pour laquelle les banques et les membres de notre association notamment, sont équipées de manuels transfrontaliers qui consignent les règles à respecter.

Une remarque encore. Si les intermédiaires financiers doivent respecter la loi des pays où ils déploient leurs activités il faut être en revanche très vigilant envers la tendance croissante d'une application extra-territoriale du droit dans certains pays. Cette application extra-territoriale est en effet une menace insupportable pour un petit pays d'exportation comme la Suisse.

Nous sommes confrontés à des bouleversements structurels. On peut en distinguer trois :

- une difficulté croissante d'accès aux marchés et une montée du protectionnisme financier à travers des règles de plus en plus strictes sur la protection des investisseurs et des mesures fiscales comme FATCA ;
- une hausse des coûts d'infrastructure due au poids des réglementations ;
- des modifications de l'épargne des ménages dues au vieillissement de la population en Europe notamment.

Ces changements structurels, fortement pénalisants pour la gestion de fortune, se produisent dans un contexte de remise en question des banques.

Il faut le dire sans détour : bon nombre d'établissements financiers ont perdu de vue cette dernière décennie la nécessité d'avoir une valeur ajoutée pour leurs clients. Des opérations pour compte propre qui ne représentent aucun service à la clientèle (autrement dit la recherche de l'argent pour l'argent), ont hélas pollué une partie du monde de la finance. En même temps les rémunérations dans la banque d'affaires aux USA notamment prenaient l'ascenseur et contribuaient à une incompréhension croissante du public.

Il est temps de le reconnaître et de rectifier le tir. Cette correction passe notamment, à mon avis, par une plus claire distinction entre la banque d'affaires et les activités de détail et de gestion de fortune.

La Suisse a été prompte à réagir avec sa loi « *Too big too fail* ». Il me semble toutefois important de penser à une nouvelle étape.

Cependant, ceci n'est pas simple à faire, pour deux raisons au moins : certains volets de la banque d'affaires sont généralement utiles à la l'économie et une séparation complète va demander du capital qu'il sera compliqué de se procurer en ces temps difficiles. Pour cette raison, je préférerais que les banques prennent ces mesures elles-mêmes avant de se trouver contraintes par le législateur ou l'autorité de surveillance.

J'aimerais insister ensuite sur l'utilité d'une place financière développée pour l'activité économique d'un pays. L'opposition que l'on fait trop souvent entre la finance et ce que l'on appelle « l'économie réelle » méconnaît que les entreprises ne peuvent prospérer sans un accès au crédit à des conditions les plus favorables possibles et à tous les outils actuellement disponibles pour se protéger des risques.

On le voit autour de nous aujourd'hui.

Un dernier point : de grâce qu'on évite de pénaliser l'ensemble d'une profession qui rend service à ses clients pour les errements de quelques-uns. Et qu'on arrête ainsi de rendre la vie irrespirable aux clients qui sont les premiers à souffrir d'un excès de réglementations, parfois même lorsque celles-ci sont prises sous le prétexte de les protéger.

Il est faux de faire du monde de la finance un bouc émissaire de tous les maux dont nous souffrons.

J'aimerais rétablir ici certaines vérités :

- La première est que le monde de la finance n'est pas le seul responsable de la crise de l'endettement dans laquelle nous sommes. Cette crise a de multiples responsables, y compris les citoyens qui ont laissé les Etats s'endetter de façon

insoutenable. Que penser ainsi d'un de nos voisins qui n'a pas connu de budget équilibré depuis près de 40 ans ?

- La deuxième est que les marchés, qu'on accuse souvent aujourd'hui de dictature, ne sont rien d'autre que le reflet du sentiment général. Les marchés ne sont qu'un lieu d'échange dont les prix ne font que refléter l'offre et la demande.

Il n'y a là ni complot ni dictature mais un thermomètre qu'il ne sert à rien de casser lorsqu'on a de la fièvre.

Quelles réponses apporter à cet environnement plus difficile ?

1. Nous devons lutter pour que nous puissions rester une industrie d'exportation. Il s'agit d'un besoin avant tout pour la Suisse et non pour sa place financière. Les intermédiaires financiers peuvent se déplacer, la Suisse pas.

Pour rester une industrie d'exportation nous avons besoin de plusieurs choses cumulativement :

- un accès aux marchés
 - des collaborateurs de qualité, fruit de la libre circulation des personnes
 - une forte capacité d'innover
 - un service d'une qualité impeccable à la fois dans la performance de gestion et dans l'attention que nous donnons aux clients.
2. Nous devons veiller à ce que les coûts d'infrastructure, dont la hausse est la conséquence directe du tsunami réglementaire dont nous faisons l'objet, restent concurrentiels à l'échelle internationale. Nous devons veiller à ce que la réglementation reste raisonnable et digeste. Même ces spécialistes ne s'y retrouvent plus aujourd'hui dans la jungle des lois.
 3. Nous devons diversifier notre offre et faire une plus grande place à la gestion institutionnelle.

Il n'y a pas besoin de refaire le monde pour arriver à ces trois objectifs. Nous avons et aurons prochainement bien des occasions d'agir. Ces occasions se nomment la révision de la loi sur les placements collectifs de capitaux, la concrétisation des mesures que le Conseil fédéral a identifiées dans sa réponse au postulat Graber de décembre 2009 ou encore la conclusion des accords avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne sur l'imposition libératoire à la source de leurs contribuables auprès des banques en Suisse. Bien entendu, ces accords doivent encore être ratifiés avec le contenu matériel convenu de part et d'autre.

Mon collègue Christoph Gloor reviendra sur le « Rapport Graber » et les axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière, définis il y a deux ans par le Conseil fédéral, car nous avons constaté qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de conditions cadre internes pour améliorer la compétitivité de la Suisse.

Cela étant, nous, les banquiers privés, sommes confiants en l'avenir. Nous sommes confiants en nos atouts. Ceux-ci se nomment savoir-faire, qualité de service. Nous sommes confiants dans notre modèle d'affaires. Indéfiniment responsables, spécialisés, focalisés sur une valeur ajoutée à long terme pour nos clients.

Nous offrons une alternative unique dans le paysage bancaire d'aujourd'hui.

Notre succès cette année écoulée encore en témoigne.